

Ce sont des systèmes qui sont appréciés par tous les usagers. Ils nous fournissent, à un prix très raisonnable une très bonne qualité de télévision et nous permettent de regarder les programmes canadiens dans notre région, lesquels en général sont excellents, même s'il y a encore possibilité d'y apporter des améliorations.

L'abonné a un choix diversifié; il est absolument libre de regarder ce qui lui plaît.

Les postes émetteurs locaux ne doivent pas craindre ce système, car il attire un plus grand nombre de téléspectateurs devant les appareils, et ainsi une plus grande assistance peut bénéficier de ses programmes préférés.

Monsieur l'Orateur, je suggère que toute réglementation additionnelle serait inutile et de trop. On risquerait de porter atteinte à la liberté de l'individu qui veut choisir son programme à sa guise.

Monsieur l'Orateur, je constate qu'il est six heures. J'avais encore plusieurs choses à dire. J'espère qu'il me sera possible de continuer mon allocation si le bill C-49 est soumis à la Chambre.

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant (M. Batten): A l'ordre! Comme il est six heures, je dois informer la Chambre que le temps réservé à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant expiré. Vu que nous devons examiner ce soir les crédits du ministère de l'Industrie, plaît-il à la Chambre de se former maintenant en comité des subsides?

Des voix: D'accord!

LES SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Batten.

M. le président suppléant: Vu qu'il est six heures je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance, suspendue à 6 heures, est reprise à 7 heures.)

Reprise de la séance

M. le président suppléant: A l'ordre! La Chambre, de nouveau formée en comité des subsides, étudie les crédits du ministère de l'Industrie.

LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

1d—Administration centrale, \$665,000.

L'hon. M. Drury: Monsieur le président, la dernière fois que nous avons étudié les crédits du ministère de l'Industrie, on a proposé que le ministre fasse une déclaration au sujet des divers champs d'activité qui lui sont confiés. On avait également mentionné que les députés pourraient ensuite présenter

leurs observations à cet égard et qu'on pourrait alors examiner de façon détaillée les crédits affectés à chacun des services, dans l'ordre que j'ai établi.

J'avais proposé que l'on étudie d'abord les crédits du ministère de l'Industrie, ceux de l'*Atomic Energy of Canada Limited*, ceux du ministère de la Production de défense, ceux du Conseil national de recherches et, enfin, ceux du Département des impressions et de la papeterie publiques. Comme j'ai déjà fait certaines observations au sujet du ministre de l'Industrie et de l'*Atomic Energy*, je parlerai ce soir de l'activité du ministère de la Production de défense, du Département des impressions et de la papeterie publiques et du Conseil national de recherches.

Aux termes de la loi sur la production de défense, le ministre de la Production de défense détient l'autorité exclusive d'acheter ou d'acquérir autrement le matériel de défense dont le ministère de la Défense nationale a besoin. Bien que le ministère de la Production de défense n'ait été créé qu'en 1951, la politique du gouvernement en vertu de laquelle les achats de matériel de défense sont effectués par un organisme civil distinct remonte aux premiers jours de la seconde guerre mondiale. Comme je l'ai signalé au comité spécial de la défense le 30 juillet:

Le gouvernement canadien avait décidé à l'époque que l'achat des biens et services requis aux fins de la défense serait confié à un organisme civil distinct dont les employés, par suite de leur longue expérience, étaient devenus des spécialistes dans le domaine des achats. Cette façon de procéder permet au ministère de la Défense nationale de se concentrer sur ses fonctions militaires et, par un système d'achat unifié, elle tend à réduire les frais et à donner au contribuable la plus grande valeur pour les sommes affectées à l'achat du matériel de défense.

Cette responsabilité de l'obtention des fournitures de défense est très importante. Cependant, il y a d'autres fonctions qui ont une importance presque égale. Mon ministère est chargé du perfectionnement de la défense et du partage de la production avec les États-Unis, de l'activité avec d'autres pays amis concernant l'exportation pour la défense et de la coordination des initiatives canadiennes ayant trait au programme de recherches, de perfectionnement et de production de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

En outre, le gouvernement a adopté certaines recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement relativement à l'établissement d'un organisme central d'achat qui desservirait tous les ministères et tous les organismes, civils et militaires, du gouvernement fédéral, à l'exception des sociétés de la